

**Communiqué de presse** | mercredi 29 janvier 2020

## **Signature**

# **Un 3e Contrat local de santé 2020-2022 : prévention et accès aux soins pour tous les Stéphanois**

**Le 3e Contrat local de santé 2020-2022, entre la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'Agence de santé de Normandie, sera signé mardi 4 février 2020 à 11 h, salle des séances de l'hôtel de ville.**

Depuis plusieurs années, Saint-Étienne-du-Rouvray s'est engagée en faveur de la prévention et de la promotion de la santé. La reconnaissance de l'engagement municipal en faveur de la promotion de la santé a conduit, dès 2008, à l'extension d'une délégation d'élu.

La Ville a intégré dans son projet de ville un volet « prévention santé et accès aux soins ». La démarche a conforté la municipalité dans sa légitimité à agir sur son territoire en faveur de la promotion de la santé et de l'accès aux soins des habitants.

## ***Les axes stratégiques du Contrat local de santé (CLS)***

Dans la continuité du travail engagé depuis neuf ans, ce nouveau CLS s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Coordonner et animer le réseau des acteurs de santé afin d'améliorer les parcours de santé des habitants
- Promouvoir des comportements favorables à la santé tout particulièrement en direction des populations les plus vulnérables
- Rendre effectif l'accès et l'accompagnement aux soins de santé .

## ***Les impacts et améliorations attendus en termes de santé publique à l'échelle du territoire***

Le contrat local de santé 2020-2022 doit permettre :

- un meilleur accès à la prévention et aux soins de la population
- une meilleure connaissance des comportements santé et un meilleur accès aux droits

- une meilleure prise en compte des besoins de la population en matière d'offre de santé de proximité
- la poursuite et le développement du travail en réseau des acteurs de terrain sur les thématiques traitées dans le cadre du CLS
- une plus grande cohérence entre les priorités régionales et territoriales grâce à une adaptation des actions engagées aux besoins de santé locaux et aux dynamiques locales existantes
- une concentration des moyens d'intervention sur des cibles d'actions concertées et une meilleure articulation des financements permettant ainsi une plus grande performance des crédits publics
- le renforcement des articulations entre la santé publique et le champ social.